

Programme de travail de l'audab pour 2004

Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

AVIS			
Commission n°5		Bureau	
séance du 14/01/04	favorable	séance du 29/01/04	favorable

Inscription budgétaire	
Proposition d'inscription BP 2004 Imputation : 6 281 824.	Montant : 400 000 €

La commission n°5 est chargée d'examiner le programme de travail annuel de l'audab.

Le présent rapport a pour objet de mettre en exergue les attentes de la CAGB au regard du programme de travail 2004 de l'audab dont la première ébauche est jointe. Le programme définitif sera établi par l'Agence au terme du recueil des attentes de chacun des partenaires et de la négociation de son budget avec les membres adhérents.

I. Bilan d'activité 2003 :

4 secteurs d'intervention ont été très mobilisateurs en 2003. Il s'agit :

- a) de **l'aménagement de l'espace** (22%) (SIG, Prés de Vaux et localisation des grands équipements structurants). L'Agence a été très fortement mobilisée sur l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (120 jours).
- b) du **SMSCoT** (19%) avec essentiellement l'élaboration du SCoT (pré-diagnostics et réflexions sur le périmètre) et les études des secteurs Nord et Plateau.
- c) du **Projet et contrat d'agglomération** (19%) avec une forte mobilisation de l'Agence dans l'élaboration du Contrat d'agglomération et la réalisation des documents supports. L'animation des secteurs dans le cadre de l'émergence de projets pour alimenter le contrat CITE a mobilisé très fortement l'Agence (commande formulée en cours d'année par le CG 25 et la CAGB).
- d) de **l'habitat** (18%) avec en particulier la localisation des aires d'accueil et de grand passage pour les gens du voyage et l'animation du PLH avec la rédaction du diagnostic et du programme d'actions. Ces deux missions se sont faites au détriment de l'observation.

Deux missions ont également fortement mobilisé l'agence alors que la CAGB ne les avait que très peu prises en compte dans ses attentes :

- e) **l'environnement** (9%) avec la réalisation du diagnostic de l'infrastructure verte (79 jours consacrés pour 5 sollicités par la CAGB)

- f) les questions d'intérêt général avec en particulier les **prestations cartographiques** pour les services.

Cette mobilisation de l'agence s'est faite au détriment des 2 principales compétences d'agglomération :

- les Transports avec en particulier l'observation et le PDU
- l'économie qui sollicitait 60 jours de travail sur des missions principalement d'observation.

II. Besoins pour 2004

Lors du Conseil d'Administration du 3 novembre 2003, il a été souhaité que l'Agence se recentre sur les 4 dossiers majeurs de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, à savoir :

- o le Projet d'agglomération et les contractualisations,
- o le SCOT,
- o le PDU et la politique des transports sur l'agglomération,
- o le PLH et l'Habitat.

Un travail concerté des services concernés a permis de préciser les attentes.

A/ Le projet d'agglomération et les contractualisations

Sur le contrat d'agglomération 2004-2006, l'Agence aura en charge, conformément à l'article 5 de la convention, l'observation, le suivi et l'évaluation du Contrat d'agglomération. Cette mission démarrera dès 2004.

2004 est l'année de concertation sur le futur contrat de plan. L'Agence sera sollicitée pour préparer l'élaboration du futur contrat territorial.

L'étude sur le rayonnement n'ayant pu être réalisée en 2003 du fait d'une forte mobilisation sur le contrat d'agglomération, elle est réinscrite au programme de travail de l'Agence.

La CAGB souhaite soutenir l'investissement de l'Agence dans le programme CITE, en particulier dans l'assistance aux communes pour le montage de projets structurants de développement local urbain, mais en laisse la responsabilité au Conseil Général, initiateur de la démarche.

B/ Le SCOT

L'investissement de l'Agence sur le SCoT sera très certainement à renforcer en 2004 compte tenu du programme de travail retenu par le SMSCoT. Il s'organise autour de trois enjeux principaux :

- a) le lancement de l'élaboration du SCoT avec la réalisation du diagnostic et des études sectorielles
- b) l'évaluation et le suivi du SDAB : montage des tableaux de bord et analyses
- c) l'assistance aux communes sur les documents d'urbanisme : relais du SDAB/SCOT auprès des communes.

C/ Le PDU et la politique des transports sur l'agglomération

L'Agence devra se mobiliser sur le programme Transports qui n'a pu être mis en œuvre en 2003. Il porte principalement sur la mise en route de l'observatoire des transports, une assistance à la maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration du PDU, l'accompagnement dans la réalisation de l'enquête ménages, un accompagnement dans la conduite de différentes études menées par le service : TCSP, ... Un chargé d'étude a été spécifiquement recruté au 1^{er} janvier pour mener ces missions.

D/ Le PLH et l'Habitat

L'Agence est attendue à la fois sur des missions pérennes telles que l'observatoire de l'habitat ou l'observatoire de l'économie et de l'emploi, mais également sur des missions qui bien que s'inscrivant dans le long terme, nécessiteront en 2004 une mobilisation particulière du fait d'une évolution législative. Il s'agira notamment d'envisager les écarts entre le PLH et les projets de loi, la définition d'une méthode pour des investigations complémentaires et la modification des documents qui en découlera. Les études sur le renouvellement urbain engagées au titre du PLH en 2003 seront poursuivies.

Un diagnostic territorial est également attendu par le PLIE.

E/ Autres missions

Au titre des missions permanentes, l'Agence devra, pour mener à bien ses missions, poursuivre l'acquisition de données, la production de documentation, la veille juridique,...

L'infrastructure verte qui a fortement mobilisé l'agence en 2003 sera poursuivie afin d'alimenter les réflexions notamment des travaux du SCOT et de la Charte d'environnement.

La CAGB envisage de s'équiper en matière cartographique. Toutefois, pour 2004, un droit de tirage de documents cartographiques sera renouvelé auprès de l'audab.

III. Incidences budgétaires

En 2003, la subvention attribuée par la CAGB à l'audab était de 300 000 € auxquels se sont ajoutés 73 000 € de subvention exceptionnelle au titre des Projet et Contrat d'agglomération.

Compte tenu du programme de travail 2004 envisagé précédemment, il est proposé par la commission 5 que la CAGB, comme le SMSCoT, consacre un effort supplémentaire de 7% portant la subvention 2004 à 400 000 €.

Pour information, la contribution du SMSCoT est pour sa part estimée à 225 000 €.

La commission souligne l'engagement important de la CAGB et du SMSCoT au fonctionnement de l'audab, et émet le vœu que les autres membres fondateurs de l'agence réévaluent également leur contribution afin de prendre en compte le développement de l'Agence.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- le programme de travail sollicité par la CAGB auprès de l'audab,
- le montant de la subvention attribuée à l'audab pour 2004 qui s'élève à 400 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Président